***AVENANT AU CONTRAT[[1]](#footnote-1)***

De Madame/Monsieur , né(e) le

et domicilié(e) .

Les articles et du contrat conclu le et entré en vigueur le en qualité est modifié comme suit au 01.07.2024 pour une durée indéterminée :

*Article …* Le travailleur exercera la fonction aide-soignant soins résidentiels personnes âgées - Code fonctionnel 6372 et remplira les tâches établies par le descriptif de fonction 6372 appliqué par l’Ific.

*Article …* La rémunération convenue est fixée suivant le barème 11+RW - Code fonctionnel 6372 – aide-soignant soins résidentiels personnes âgées avec maintien de l’ancienneté pécuniaire (suivant la fiche de calcul de traitement n° ...........), conformément à la mesure du statut pécuniaire entrée en vigueur le 01.07.2024.

 Le barème RGB sera appliqué lorsqu’il est plus avantageux que barème Ific Cat. 11+RW.

Fait en deux exemplaires signés par les parties à , le .

|  |  |
| --- | --- |
| Signature du travailleur | Pour le CPAS, |
| Le travailleur(précédée par la mention manuscrite « lu et approuvé ») | Le Directeur général/La Directrice générale | Le Président/La Présidente |

1. Cet avenant est indicatif. Il s’inspire d’un document utilisé par le CPAS de Binche en 2023. Attention, en 2023, l’Aviq a demandé le code fonctionnel Ific pour l’octroi du complément de financement. [↑](#footnote-ref-1)